



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 3382

[REDACTED]

RÉFÉRENCE N° 11237-3382



4101, rue Molson, bureau 300
Montréal (Québec) H1Y 3L1

Courriel : Info@GarantieGCR.com
Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Télécopieur : 514 657-2335

GarantieGCR.com

IDENTIFICATION DU DOSSIER

Adresse du bâtiment [REDACTED]
Numéro de la demande de soumission 3382
Numéro du dossier de prise en charge 2652
Numéro de la réclamation 11237
Chargé de projet Jean-François Hudon
Coordonnées jfhudon@garantiegcr.com
514 657-2333 , 218

TABLE DES MATIÈRES

Identification du dossier	2
Table des matières	2
Contexte	3
Exigences générales	4
Instructions	4
Devis technique	6
1. Fuite d'eau de la douche de la salle d'eau de l'étage	6
2. Bruit de la base de douche de la salle d'eau de l'étage	8
3. Céramique salle d'eau étage	9
4. Jonction entre la céramique et le revêtement de plancher à l'étage	11
5. Céramique entrée principale	13
6. Céramique dossier de la cuisine	14
7. Joint d'étanchéité des appareils sanitaires	14

CONTEXTE

Garantie Construction Résidentielle (ci-après « **GCR** ») est l'organisme à but non lucratif (OBNL) autorisé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour administrer le plan de garantie de bâtiments résidentiels neufs pour l'ensemble du territoire québécois. Le plan de garantie permet à tout acquéreur d'un bâtiment résidentiel neuf couvert d'en bénéficier automatiquement selon les modalités sont établies dans le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (le « Règlement »).

Afin d'assurer la protection des acheteurs de manière pérenne, GCR favorise la qualité de la construction. L'organisme s'est doté d'un système de management de la qualité, accrédité ISO 9001 depuis 2018, et appuyé sur ses cinq valeurs : l'excellence, l'équité, la transparence, le respect et la responsabilité.

Le présent devis est établi à la suite d'une réclamation des bénéficiaires de l'immeuble ci-avant identifié, que l'administrateur a reconnu comme étant garanti. L'entrepreneur d'origine n'étant pas intervenu dans les délais requis, GCR doit prendre en charge les travaux correctifs. Le chargé de projet de GCR coordonne les travaux avec le ou les fournisseurs qui seront sélectionnés à l'issue de l'appel d'offres, et les bénéficiaires de la garantie.

EXIGENCES GÉNÉRALES

Toute soumission sera basée sur un mode forfaitaire ; elle devra énumérer de manière distincte le coût avant taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant total pour la réalisation des travaux

La soumission sera ventilée pour chaque point du présent devis. L'entrepreneur devra notamment y indiquer le coût associé à chacun des points ainsi que la nature des travaux qui seront effectués.

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

L'Entrepreneur sera responsable et assumera les frais de toute démarche administrative nécessaire à l'ouverture du chantier incluant tout permis, déclarations et autres formalités nécessaires selon l'envergure des travaux.

L'Entrepreneur devra se comporter de manière à minimiser les dérangements pour les occupants de l'immeuble au cours de l'exécution des travaux et s'engage à la remise en état des lieux, à ses frais, à la fin des travaux.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

INSTRUCTIONS

0.1 Sommaire des travaux

Effectuer les travaux nécessaires pour corriger les désordres de chacun des points décrits à la décision 216888-11237 de l'Administrateur en date du 23 juillet 2024.

Aménager conformément aux indications des documents contractuels.

Les travaux incluent tout ce qui est indiqué aux documents contractuels.

0.2 Calendrier des travaux

Soumettre un calendrier des travaux au plus tard deux semaines avant le début des travaux et qui sera maintenu à jour.

Le calendrier doit préciser les dates de début et de fin prévues des activités suivantes :

- Mobilisation (début des travaux)
- Jalon 1 : Aviser le représentant désigné de GCR au moins 24 heures à l'avance lorsque la base de la douche à l'étage sera enlevée.
- Démobilisation (fin des travaux)
- Nettoyage final
- Inspection de fin de travaux par GCR (vérification des déficiences/acceptation de travaux)

0.3 Aménagement du chantier

Tous éléments altérés ou endommagés sur la propriété devront être remis en état aux frais de l'entrepreneur (aménagements paysagers, entrée d'auto, gazon, arbres, etc.).

0.4 Énergie électrique temporaire

Il est interdit d'utiliser les branchements électriques du bâtiment visé par le présent sans entente préalable avec le représentant désigné de GCR.

0.5 Matériaux et équipement

Installer ou mettre en place les matériaux et les produits en suivant les instructions du fabricant.

0.6 Nettoyage

Maintenir le chantier propre et exempt de débris.

Évacuer rapidement les débris et les surplus.

Effectuer un nettoyage final intérieur.

0.7 Réunions de chantier

Sans objet

0.8 Codes et règlements

Exécuter les travaux conformément au Code de construction du Québec [2010], aux normes qui y sont référées ainsi qu'aux règlements municipaux applicables dans la Ville de Laval, soit le zonage, la construction, le lotissement, la plomberie et la ventilation.

Tout l'ouvrage doit être conforme aux exigences des normes et codes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Chaque sous-traitant doit faire toutes les demandes pour obtenir les permis et payer les droits nécessaires à l'exécution de son ouvrage.

0.9 Protection temporaire

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis afin de maintenir un accès sécuritaire à l'habitation en tout temps.

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis pour protéger tous les éléments qui pourraient être endommagés lors de l'exécution des travaux décrits au présent document.

0.10 Installations sanitaires

L'utilisation des installations sanitaires des bénéficiaires est interdite sans ententes préalables.

DEVIS TECHNIQUE

1. FUITE D'EAU DE LA DOUCHE DE LA SALLE D'EAU DE L'ÉTAGE

Point de réclamation n° 1

1.1 Portée des travaux

L'entrepreneur devra procéder aux travaux correctifs pour rendre étanche les panneaux vitrés de la douche à l'étage. (Faire les travaux des points #1, #2 et #5 en simultanés)

1.2 Conditions existantes

Retirez les panneaux de verre de la douche à la salle de bain à l'étage. Retirez également les rails dans lesquels les panneaux s'encastrent. Remisez le tout soigneusement avant de les réinstaller. Retirez le dernier rang de tuiles céramique dans la douche (celles qui touchent à la base d'acrylique). Retirez et remettre également la demie tuile de céramique au bas du mur tout près de la base de la douche pour vérifier s'il y a présence d'humidité.

1.3 Correctifs

S'assurer que les portions de murs accessibles derrière les tuiles céramique enlevées sont sains et sans présence de moisissures et de traces d'infiltration d'eau. S'assurer de la bonne étanchéité jonction murs et base de douche en acrylique. Installez de nouvelles tuiles de céramique à la base de la douche. Tirez un joint de scellant de type "Mapesil T Plus" à la jonction base de douche et 1er rang de céramique ainsi que dans le coin du mur en céramique. Le client a dans son garage d'autres tuiles de céramique de surplus pour la douche. Refaire le coulis de céramique en s'assurant de bien agencer le nouveau avec l'ancien.

1.4 Finition

Remettre les rails des panneaux de la douche et réinstaller les panneaux de douche adéquatement. S'assurer de rendre étanche à l'eau les rails et les panneaux de verre pour éviter les infiltration d'eau à l'extérieur de la douche. Remise en état des lieux et s'assurer que la douche et la salle de bain soit propre. Se référer à fiche technique de la GCR pour l'étanchéité des douches en carrelage de céramique (FT-9.29.10.-01).

1.5 Services

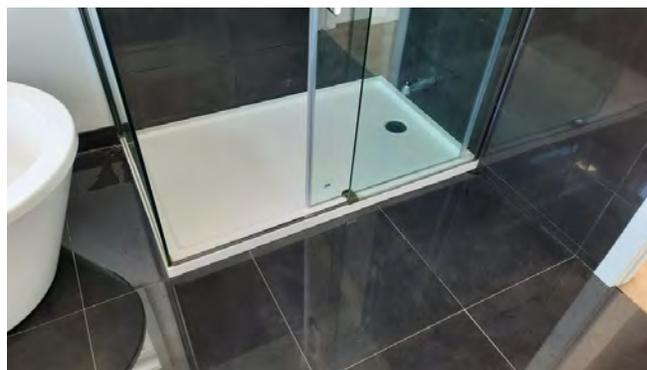
Plomberie

Enlevez pour réinstaller plus tard, le robinet du fond de la douche avant d'enlever les tuiles de céramique à la base de la douche.

Lorsque les nouvelles tuiles céramique seront installées et que le coulis sera sèche, réinstaller le robinet à la base de la douche.



panneaux de
verre qui
coulent et demie
céramique à
enlever



remplacer les tuiles céramique premier rang à partir de la base de la douche

2. BRUIT DE LA BASE DE DOUCHE DE LA SALLE D'EAU DE L'ÉTAGE

Point de réclamation n° 2

2.1 Portée des travaux

L'entrepreneur devra procéder aux travaux pour éliminer le bruit de la base de douche en acrylique (Faire les travaux des points #1, #2 et #5 en simultanés).

2.2 Conditions existantes

Retirez la grille du drain de la douche et dévisser la portion supérieur du drain.
Retirez la base de douche en acrylique et la remiser pour réinstallation ultérieure.

2.3 Correctifs

S'assurer que le substrat sous la base de la douche est sain et sans trace d'infiltration d'eau. S'assurer que substrat est fixé adéquatement avec la structure en dessous. Réinstaller la base de douche.

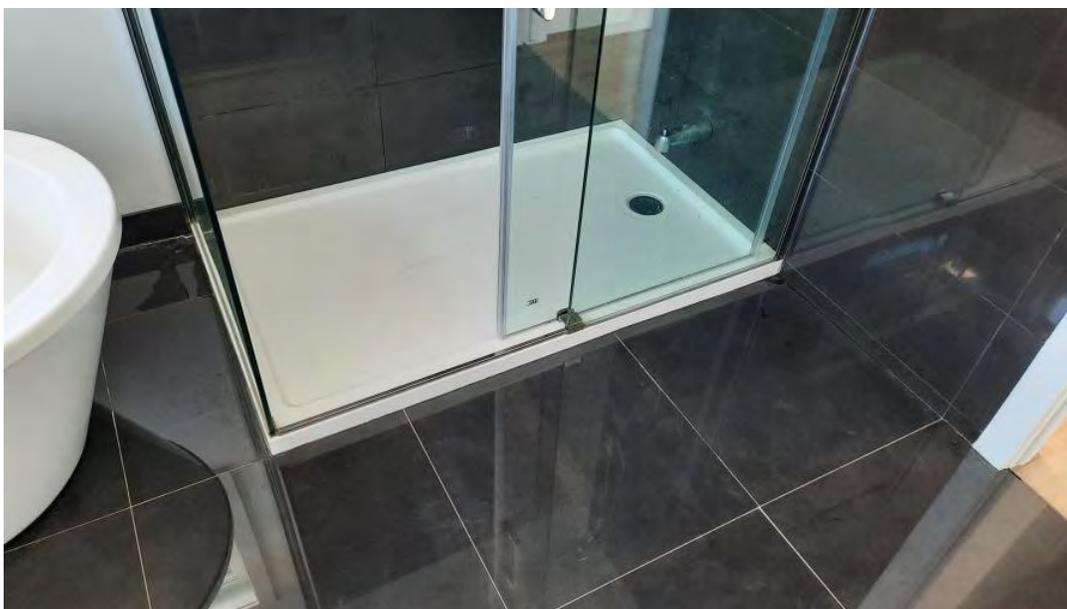
2.4 Finition

S'assurer que la base de la douche est propre. Tirez un joint de scellant "Mapesil T Plus" à la jonction de la base de la douche et la céramique du plancher de la salle de bain.

2.5 Services

Plomberie

S'assurer que le drain de la douche est adéquatement installé et sans risque de fuite d'eau. Remettre la grille sur l'ouverture du drain.



base de la douche qui fait du bruit

3. CÉRAMIQUE SALLE D'EAU ÉTAGE

Point de réclamation n° 5

5.1 Portée des travaux

L'entrepreneur devra procéder aux travaux correctifs en remplaçant 2 tuiles de céramique présentant des égratignures. Également, remplacer 5 tuiles de céramique au périmètre de la base d'acrylique. (Faire les travaux des points #1, #2 et #5 en simultanés)

5.2 Conditions existantes

Retirez la vanité (conserver pour réinstallation) de la salle de bain à l'étage pour être en mesure d'avoir accès aux 2 tuiles de céramique concernées. Enlevez les 2 tuiles de céramique qui se retrouvent à la droite de la vanité. En simultanément, enlever les 5 tuiles de céramique au périmètre de la base de douche en acrylique. S'assurer que le substrat est adéquatement fixé avant de faire l'installation des nouvelles céramique. Au besoin, retirer les plinthes en bois et en céramique et les conserver pour réinstallation.

5.3 Correctifs

Le client a des tuiles en surplus dans son garage qui correspondent à celles présentes. Faire une sélection des tuiles avec le Bénéficiaire. Installer 7 nouvelles tuiles selon les règles de l'art. Refaire le coulis aux nouvelles tuiles en respectant les règles de l'art. S'assurer d'harmoniser le nouveau coulis et celui déjà présent. Comme mentionné précédemment au point #2, mettre un joint de scellant "Mapesil T Plus" à la jonction de la base de la douche et la céramique du plancher de la salle de bain.

5.4 Finition

Réinstallez adéquatement la vanité enlevée précédemment. Refaire le joint de scellant à la jonction mur et le comptoir de la vanité. S'assurer que le plancher de la salle de bain à l'étage soit propre.

5.5 Services

Plomberie

Avant d'enlever la vanité, s'assurer de couper l'arrivée d'eau à la vanité. S'assurer aussi de bien débrancher les conduites d'eau et le drain. Une fois les travaux de céramique effectués, réinstaller la vanité et s'assurer de bien rebrancher les conduites d'eau ainsi que de rebrancher le drain. Faire un test d'étanchéité après l'installation et le branchement. Nettoyer le dessus de la vanité.



tuiles de céramique à remplacer
sous vanité



Tuiles de céramique à enlever périmètre base de douche

4. JONCTION ENTRE LA CÉRAMIQUE ET LE REVÊTEMENT DE PLANCHER À L'ÉTAGE

Point de réclamation n° 3

3.1 Portée des travaux

L'entrepreneur devra procéder aux travaux correctifs pour éliminer l'interstice qui apparaît au coulis de la céramique à la moulure de transition vis-à-vis la porte d'entrée de la salle de bain à l'étage.

3.2 Conditions existantes

Évidez le joint de coulis présent entre la moulure de transition et la céramique à la porte d'entrée de la salle de bain à l'étage. S'assurer de la stabilité en dessous de la moulure pour éviter que le coulis ne craque à nouveau.

3.3 Correctifs

Installez une nouvelle moulure de transition de plancher flottant entre la moulure de céramique et les lattes de plancher. Fixer la moulure adéquatement pour être certain de sa stabilité. S'il le faut, couper légèrement les lattes de plancher pour être en mesure d'insérer la nouvelle moulure de transition.

3.4 Finition

Refaire les joints de coulis entre les tuiles de céramique et la moulure présente et s'assurer de bien harmoniser le nouveau coulis avec l'ancien.

3.5 Services

Sans objet



jonction entre céramique et revêtement de plancher à l'étage

5. CÉRAMIQUE ENTRÉE PRINCIPALE

Point de réclamation n° 4

4.1 Portée des travaux

L'entrepreneur devra procéder aux travaux correctifs pour solidariser les deux carreaux de céramique du palier d'entrée.

4.2 Conditions existantes

Retirez les 4 tuiles complètes de céramique qui sont directement en face de la porte d'entrée principale. Nettoyer le substrat ainsi apparent de toute saleté. S'Assurer que le sous-plancher soit solide et adéquatement fixé au poutrelles.

4.3 Correctifs

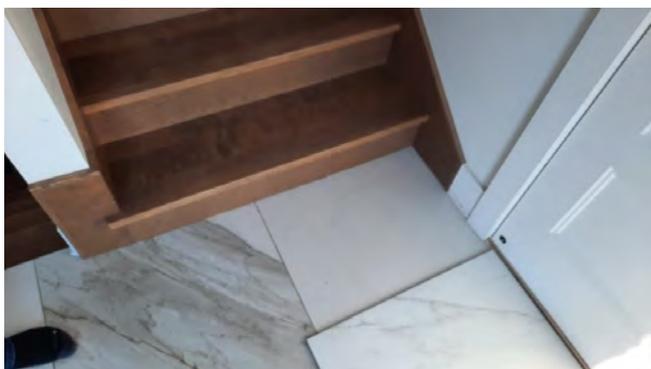
Installez les nouvelles tuiles de céramique. Le client a dans son garage, des tuiles de céramique en excédent. Faire la sélection des tuiles avec le Bénéficiaire. Refaire les joints de coulis aux nouvelles céramique. S'assurer de bien harmoniser le nouveau coulis avec celui déjà présent. Remettre la moulure $\frac{1}{4}$ de rond à la base de la première contre-marche jonction plancher. Le client a cette moulure en main. Installez également un $\frac{1}{4}$ de rond blanc allant avec la plinthe blanche à la base du mur.

4.4 Finition

Remise en état des lieux, et s'assurer que les tuiles de céramique de l'entrée principale sont propres.

4.5 Services

Sans Objet



céramique jonction avec contre-marche escalier



tuiles de céramique à remplacer

6. CÉRAMIQUE DOSSERET DE LA CUISINE

Point de réclamation n° 6

6.1 Portée des travaux

L'entrepreneur devra procéder aux travaux correctifs de remise en état sur les joints de coulis de la céramique de la cuisine.

6.2 Conditions existantes

Nettoyez le joint ainsi évidé de toute saleté et le rendre apte à recevoir le nouveau joint de scellant.

6.3 Correctifs

Tirez un joint de scellant "Mapesil T Plus" à la jonction comptoir et dossier et ce sur tout le périmètre du comptoir de cuisine. S'assurer de choisir la couleur de scellant qui va s'harmoniser avec le coulis déjà présent.

6.4 Finition

S'assurer que le comptoir de cuisine est propre.

6.5 Services

Sans objet



7. JOINT D'ÉTANCHÉITÉ DES APPAREILS SANITAIRES

Point de réclamation n° 7

7.1 Portée des travaux

L'entrepreneur devra procéder au correctif du joint au pied de la toilette du rdc, ainsi que les joints d'étanchéité au pied de la toilette et au périmètre du bain de la salle de bain à l'étage.

7.2 Conditions existantes

Retirer les joints de scellant à la base de la toilette du rdc, ainsi qu'à la base de la toilette et au périmètre de la base du bain tous deux à l'étage. Nettoyer les interstices de toute saleté.

7.3 Correctifs

Faire l'application d'un joint de silicone de grade supérieur blanc à la jonction plancher et des 2 bases des toilettes ainsi qu'au périmètre de la base du bain.

7.4 Finition

Remise en état des lieux, finition à la suite des travaux correctifs.

7.5 Services

Plomberie

Retirez et réinstallez la toilette de la salle d'eau du rdc seulement car cette dernière n'est pas de niveau. Faire l'application du joint de silicone par la suite.



toilette salle de bain à l'étage



base du bain salle de bain à l'étage

ÉTANCHÉITÉ DES DOUCHES EN CARRELAGE DE CÉRAMIQUE

Régie du bâtiment du Québec

La partie réglementaire de cette fiche technique a été approuvée par la Régie du bâtiment du Québec.

En cas de disparité entre cette fiche et la réglementation en vigueur, cette dernière a priorité.



4101, rue Molson, bureau 300
Montréal (Québec)
H1Y 3L1

Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Info@GarantieGCR.com

*Politique d'utilisation :
toute reproduction même
partielle doit être autorisée
préalablement par GCR*

Référence au Code de construction du Québec, Chapitre I - Bâtiment, et Code national du bâtiment - Canada 2015 (modifié) (ci-après nommé Code)

Cette fiche traite des principes à appliquer pour assurer l'étanchéité des enceintes de douches vitrées comportant une base préfabriquée et un revêtement mural en carrelage de céramique.

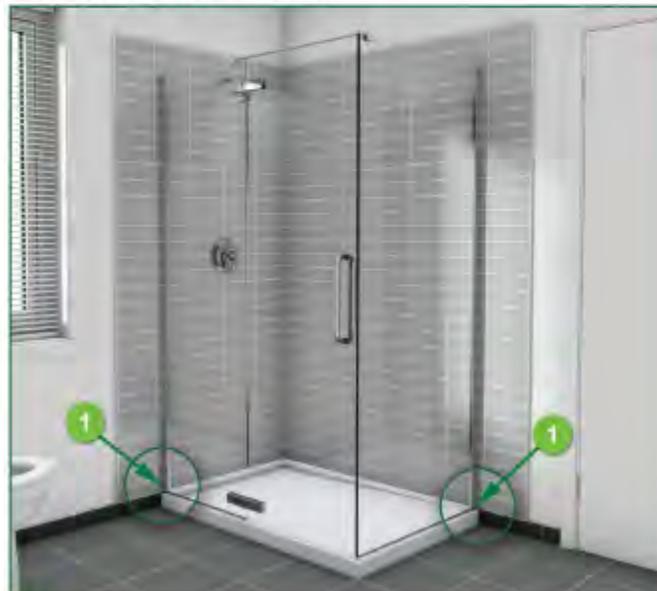
À moins d'indications contraires, tous les extraits et références du Code proviennent de la division B.

Il y a beaucoup de réclamations liées à des dommages aux finis muraux causés par de l'eau qui s'écoule hors de l'enceinte de la douche.

Dans la grande majorité des cas, l'origine du désordre se situe à la jonction du revêtement mural en carrelage de céramique, du panneau de verre et de la base de douche préfabriquée (acrylique, fibre de verre, autres) (figure 9.29.10. - 01.1).

Figure 9.29.10. - 01.1

Cas typique : Douche vitrée avec revêtement mural en carrelage de céramique avec base préfabriquée



1 Point critique, où le passage de l'eau endommage régulièrement le mur, la plinthe et le plancher.

Tout d'abord, le Code précise au paragraphe 9.29.2.1. 1) qu'il doit y avoir un revêtement mural imperméable remonté au mur sur au moins 1,8 m dans les douches, de 1,2 m dans les bains avec douche et de 400 mm pour les bains (sans douche) (figure 9.29.10. - 01.2).

Figure 9.29.10. - 01.2

Revêtement mural imperméable Douche



DOUCHE

- 1 revêtement mural imperméable sur au moins 1,8 m de haut (5 pi 11 po)

BAIGNOIRE

- 2 AVEC DOUCHE; revêtement mural imperméable jusqu'à au moins 1,2 m de haut (4 pi)
GCR recommande de coordonner, au minimum, la hauteur du revêtement imperméable avec celle du pommeau de douche
- 3 SANS DOUCHE; revêtement mural imperméable jusqu'à au moins 400 mm de haut (16 po)

De plus, le paragraphe 9.29.2.2. 1) du Code énumère quelques matériaux considérés comme étant des revêtements muraux imperméables, soit :

- Les carreaux de céramique, de plastique ou de métal;
- Les feuilles de vinyle;
- Les panneaux de fibres durs;
- Les plaques décoratives thermodurcissables stratifiées;
- Le linoléum.

Pourtant, le Code ne comporte aucune exigence ou précision sur l'étanchéité d'un assemblage de matériaux muraux imperméables comportant des joints entre les éléments (jointoyés) comme c'est le cas avec un revêtement en carrelage de céramique.

C'est pourquoi GCR recommande d'installer un plan d'étanchéité (une membrane) à l'arrière de tout revêtement jointoyé (figure 9.29.10. - 01.3).

Figure 9.29.10. - 01.3

Recommandations : Membrane d'étanchéité avant la pose du carrelage de céramique

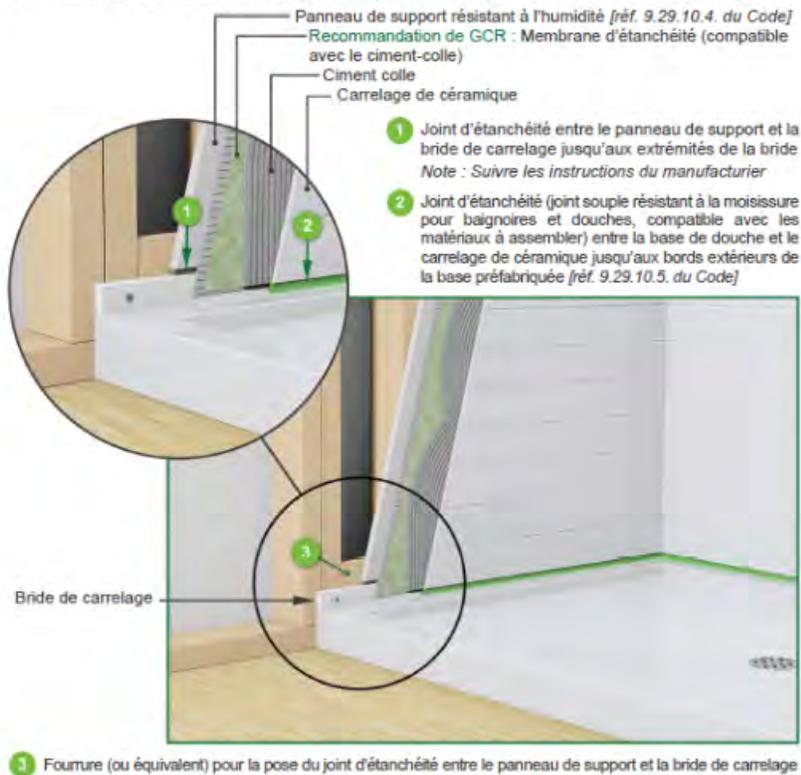


Il est important que le joint entre la base de douche et le revêtement de céramique soit souple. Il est donc nécessaire d'appliquer un joint de scellant au lieu d'un joint de coulis à cet endroit afin de permettre au joint de conserver son intégrité et son efficacité même s'il y a de légers mouvements au niveau de la base de douche (figure 9.29.10. - 01.4).

Pour limiter les mouvements, la base de douche préfabriquée doit avoir un appui stable. À cet effet, l'ajout de mortier sous la base de la douche (autour des appuis) peut être recommandé par les manufacturiers pour bien supporter le fond.

Figure 9.29.10. - 01.4

Étanchéité de la base de douche préfabriquée avec le revêtement mural en céramique



Notez qu'il existe plusieurs modèles de base de douche et que certaines comportent une bride de fixation intégrée (comme illustrée à la figure 9.29.10. - 01.4) tandis que d'autres sont livrées avec des brides qui doivent être ajoutées en fonction d'une configuration en coin ou en alcôve.

Les bases de douche préfabriquées avec brides ajoutées ne sont toutefois pas abordées dans la présente fiche. Pour ces cas particuliers, il importe de toujours suivre les instructions du manufacturier, car des scellements peuvent être requis lors de l'assemblage des composantes sur place.

L'étanchéité du point de rencontre (la jonction) entre le panneau de verre, la base de douche et le revêtement mural est problématique si cette jonction n'est pas bien conçue pour stopper l'eau à ce point névralgique. Par capillarité, l'eau peut aussi migrer de l'intérieur vers l'extérieur de la douche par un joint de coulis poreux qui se prolonge hors de l'enceinte de douche (figure 9.29.10. - 01.5).

Figure 9.29.10. - 01.5

Jonction : Panneau de verre / base de douche préfabriquée / revêtement mural

- 1 Produit d'étanchéité entre la moulure du panneau de verre et le revêtement mural
- 2 Produit d'étanchéité de chaque côté de la moulure du panneau de verre en contact avec le revêtement mural
- 3 Produit d'étanchéité exigé par le fabricant entre les moulures et la base de douche préfabriquée (varie selon le type de panneau de verre)



Figure 9.29.10. - 01.6

Voici trois différentes configurations pour la fixation des panneaux de verre au mur



Le revêtement en carrelage de céramique se termine à la rencontre de la moulure de fixation du panneau de verre qui est scellée avec la membrane.

La moulure de fixation du panneau de verre est scellée directement sur la membrane et le revêtement en carrelage de céramique est discontinu à l'endroit de la moulure.

La moulure de fixation du panneau de verre s'appuie directement sur le revêtement de carrelage de céramique qui est continu sur ce mur.

CONCLUSION

Il faut porter une attention particulière à l'étanchéité du point de rencontre (la jonction) entre le panneau de verre et le revêtement mural en carrelage de céramique en fonction du modèle de base de douche installée, car cela peut occasionner des dommages non négligeables aux finis adjacents à l'enceinte de douche.

RÉFÉRENCES

Garantie de construction résidentielle (GCR)

<https://www.garantiegr.com/fr/entrepreneurs/fiches-techniques/>

Code de construction du Québec, Chapitre I - Bâtiment, et Code national du Bâtiment - Canada 2015 (modifié)

Sous-section 9.29.2. Revêtements muraux imperméables

Article 9.29.2.1. Emplacement

Article 9.29.10.4. Surface résistant à l'humidité

Article 9.29.10.5. Joints entre carrelage et baignoire

Cette fiche est basée sur l'état des connaissances disponibles au moment de son élaboration et ne constitue pas un avis ou un conseil technique. Elle est fournie uniquement à titre informatif et l'utilisateur assume donc l'entière responsabilité des conséquences pouvant résulter de l'utilisation de ladite fiche. En effet, il lui appartient de se référer, le cas échéant, à toute ressource appropriée à son projet. Conséquemment, GCR se dégage de toute responsabilité à cet égard. Les illustrations contenues dans les fiches techniques constituent une des façons de remplir les exigences du Code de construction. Il est possible que les détails des concepteurs diffèrent de ce qui est indiqué aux fiches techniques et qu'ils soient conformes au Code de construction.



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENNELLE

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!

Garantie de construction résidentielle	Téléphone : 514 657-2333
4101, rue Molson, bureau 300	Sans frais : 1 855 657-2333
Montréal (Québec) H1Y 3L1	Info@GarantieGCR.com